

SEANCE DU MARDI 8 AVRIL 2008

DATE DE CONVOCATION : 02/04/2008
DATE D'AFFICHAGE : 02/04/2008

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
RESENTS : 11
VOTANTS : 11

Etai^{ent} présents: MM BODIN Jean-Pierre et ROCHER Marc, MME HEMON Céline MM ROCHER Jean-Luc et LUTELLIER Sylvain, MME DEROUIN Brigitte et BOISARD Véronique, MM VERON John, MARTIN Stéphane et HERMAGNE Christophe

Etai^t absent excusé : /

Etai^t absent non excusé : /

Formant la majorité des membres en exercice, M MARTIN Stéphane a été élu secrétaire.

OBJET : VOTE DES COMPTES DE GESTION

Le **Conseil Municipal** réuni sous la présidence de M. Hervé CORNÉE, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs de 2007 pour :

1. le budget principal de la commune
2. le budget annexe assainissement
3. le budget annexe lotissement du bordage
4. le budget annexe lotissement du domaine des sables
5. le budget annexe lotissement le coteau du domaine

Et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2007 au 31.12.2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre BODIN, délibérant sur le compte administratif 2007 dressé par Monsieur Hervé CORNÉE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes 2007 (A)	361377.1	Recettes 2007 (A)	124850.20
Dépenses 2007 (B)	292199.3	Dépenses 2007 (B)	79658.42
Résultat 2007 C=(A-B)	69177.88	Résultat 2007 C =(A-B)	45191.78
Résultat de cloture 2006 D	88853.78	Résultat de cloture 2006 D	-93769.20
TOTAL CUMULE FIN 2007(C+D)	158031.66	TOTAL CUMULE FIN 2007(C+D)	-48577.42
TOTAL GENERAL CUMULE DES DEUX SECTIONS : 109454.24			
Restes à réaliser 2007	224404.1	Restes à réaliser 2007	190000.00
TOTAL GENERAL RESTES A REALISER DEDUITS : 75050.11			

- 2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs pour le budget principal de la commune tels que résumés ci-dessus.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007

Le Conseil Municipal Considérant que le compte administratif 2007 voté le 8 avril 2008 par l'assemblée fait apparaître :

- * Un excédent d'exploitation cumulé de **158031.66 Euros**
- * Un déficit de financement de la section d'investissement, hors reste à réaliser Dépenses/recettes, de - **48577.42 Euros**

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1) Détermination du résultat d'exploitation 2007 à affecter :

- * Excédent antérieur reporté (compte 110 Report à nouveau créditeur) : **193622.98 €**
- * Part affectée à l'investissement **- 104769.20 €**
- * Déficit antérieur reporté (compte 119 Report à nouveau débiteur) : **/**
- * Résultat de l'exercice (compte 12 Résultat) **+ 69177.88 €**

Résultat d'exploitation 2007 à affecter :..... 158031.66 €

2) Affectation du résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- * Déficit de la section d'investissement arrêtée au 31 Décembre 2007 : - **48577.42 €**
- * Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris en début d'année 2006 (Compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés) **: - 34404.13 €**

Résultat d'exploitation à affecter à l'investissement de : 82981.55 Euros

3) Report du Solde disponible :

Le solde disponible soit **75050.11** est non affecté dans l'immédiat. Il sera repris au budget primitif 2008 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté).

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007
Budget Annexe assainissement

Le Conseil Municipal Considérant que le compte administratif 2007 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

* Un Excédent d'exploitation cumulé de **+ 9050.63**

* Un excédent de financement de la section d'investissement, hors reste à réaliser Dépenses/recettes, de **+6800.62 €**

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

2) Détermination du résultat d'exploitation 2007 à affecter :

* Excédent antérieur reporté (compte 110 Report à nouveau créditeur) : **+ 6896.23 €**

* Déficit antérieur reporté (compte 119 Report à nouveau débiteur) : /

* Résultat de l'exercice (compte 12 Résultat) **2154.40 €**

**Résultat d'exploitation 2007 à affecter :.....+ 9050.63
€uros**

1) Report du Solde disponible :

Le solde disponible soit **9050.63 €uros** est non affecté dans l'immédiat. Il sera repris au budget primitif 2008 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté).

OBJET : VOTE DU TAUX DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal conserve à l'unanimité les taux identiques à l'année 2007

A savoir :

	TAUX	PRODUIT
TAXE D HABITATION	15.95%	32 410.00 €
TAXE FONCIER BATI	24.39%	30 220.00 €
TAXE FONCIER NON BATI	38.20%	48 017.00 €
TAXE PROFESSIONNELLE	12.00%	21 516.00 €
	TOTAL	132 163.00 €

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2008

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité comme suit les budgets primitifs :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET DE LA COMMUNE	419 830.45 €	419 830.45 €	153 673.42 €	153 673.42 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	13 150.23 €	13 150.23 €	11 097.97 €	11 097.97 €
LOTISSEMENT DU BORDAGE	7 500.00 €	7 500.00 €	4 808.18 €	4 808.18 €
LE DOMAINE DES SABLES	11 063.14 €	11 063.14 €	10 000.00 €	10 000.00 €
LE COTEAU DU DOMAINE	192 190.82 €	192 190.82 €	132 190.82 €	132 190.82 €

OBJET : POINT SUR LA T.H.T.

Réunion de premier contact avec M. JACOB. Présentation de deux emplacements pour le transformateur, présentation du tracé de la ligne. Fixation d'une réunion pour les riverains en date du 6 mai.

Réunion prévue entre la commission THT et la population agricole pour évoquer le poste de Beaulieu le 18 avril 2008 à la Maison de l'Agriculture à Laval (sans RTE)

Visite de deux postes le samedi 12 avril : St Laurent de Tergatte et Laigné en Belin.

L'Association Beaulieu sous Tension se dit plus constructive et plus ouverte au dialogue.

OBJET : LOCATION DU LOCAL DE L'AGENCE POSTALE : REVISION DU LOYER.

Monsieur le Maire **expose** que Madame GRIGNON Georgette, domiciliée 6 Rue de la Poste à Beaulieu-sur-Oudon est propriétaire du local de l'agence postale. Le loyer est depuis le 1^{er} janvier 2001 fixé à **45.73 €/mois** soit 548.76 €/an

Et propose une augmentation du prix de son loyer selon l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2007 soit l'indice 114.30 ce qui représente une hausse de 1.36 % soit $45.73 \times 1.36\% = 46.35$ arrondi arrondi à 47.00 €/mois soit un loyer annuel de 564.00 € payable en une seule fois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

FIXE le loyer de l'agence postal à 564.00 Euros pour l'année 2008 et **CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder au mandatement.

OBJET : PAIEMENT ELECTRICITE AGENCE POSTALE

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que l'électricité de l'agence postale n'a pas été payée depuis mai 2007 et qu'il convient de régulariser. Au 8 avril 2008 le sous compteur indique 13082 KW à soustraire du précédent relevé de mai 2007 qui était de 11498KW.

Il reste donc à payer ce jour : $13082 - 11498 = 1584$ KW multiplié par les heures pleines TTC en vigueur à ce jour à savoir 0,1085 €TTC/ KW

Il est dû à Madame GRIGNON : $1584 \times 0.01085 = 171.86$ € arrondis à **172** Euros, que le conseil municipal charge Monsieur le Maire de mandater.

OBJET : DELEGUES AU SYNDICAT D INITIATIVE

Monsieur Le Maire INFORME le Conseil Municipal qu'il faut désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au Syndicat d'Initiative du pays de Loiron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal MAINTIENT en délégué titulaire M. FOUBERT Maurice, déjà membre du bureau du Syndicat d'Initiative et NOMME Mme HEMON Céline en tant que déléguée suppléante.

OBJET : BEAULIEU DE FRANCE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des dossiers d'hébergement sont disponibles en mairie pour les personnes intéressées par l'Assemblée Générale des 6 et 7 septembre 2008 à Beaulieu dans l'Isère mais pour l'instant nous n'avons pas de prix de fixé pour le week-end. Une réunion est organisée demain 9 avril à Paris et une réunion sera organisée dès que nous aurons plus d'éléments à vous communiquer.

OBJET : DESHERBAGE THERMIQUE

Il est maintenant interdit de désherber le long des trottoirs. Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de réfléchir au désherbage thermique.